

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Afrique : Les dangers de la mondialisation du crime- la CENTIF veut établir le diagnostic.....p2

Face aux dangers de la mondialisation de la criminalité économique transnationale: Dakar amorce la «riposte africaine ».....p2

Dossier quotidien Le Soleil du 15 octobre 2010 :p3

- **Dangers de la mondialisation du crime en Afrique : Les partenaires invités à travailler main dans la main**
- **Sécurité transfrontalière : L'Europe et l'Afrique en guerre contre la criminalité**
- **Pour un partenariat eurafricain**
- **Pas de lien mécanique entre pauvreté et criminalité**

Dossier quotidien Le Soleil du 16 octobre 2010 :p7

- **Lutte contre la criminalité transfrontalière : les acteurs veulent plus de moyens**
- **NGOUDA FALL KANE, Président de la CENTIF : « Il faut un dénouement diligent des dossiers transmis à la justice »**
- **Sécurité transfrontalière : Plaidoyer pour l'implication de tous**
- **Cybercriminalité : Le Pr Abdullah Cissé pour la maîtrise des risques numériques**

ALAIN BAUER, Professeur de criminologie : «Le crime génère environ 1500 milliards d'euros dans le monde».....p12

Au regard du rôle important que les notaires jouent dans les transactions financières et des risques de blanchiment d'argent, la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) a organisé un séminaire de deux jours à leur intention. L'objectif est de les amener à être plus regardants sur les opérations bancaires.

Les transactions financières douteuses qui s'effectuent dans les banques constituent une véritable menace pour l'économie locale et même mondiale. Et compte tenu de la place centrale qu'occupent les notaires, la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) les a invités à redoubler de vigilance afin que l'argent sale ne se dilue pas dans celui qui est licite.

« L'argent sale cherche toujours à s'investir dans les secteurs sains de l'économie, en essayant de se confondre à des capitaux d'origine licite ; et c'est tout le danger du blanchiment de capitaux », a constaté Ngouda Fall Kane, président de la Centif, lors de l'ouverture d'un séminaire de deux jours de mise à niveau des notaires du Sénégal et en présence de leurs confrères français.

Le thème retenu à cet effet est : « le Notariat et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ». Poursuivant son propos, M. Kane a fait remarquer aux notaires que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme doivent être combattus si on veut sauvegarder la stabilité des économies locales en particulier, et de l'économie du monde de façon générale.

Selon le président de la Centif, pour enrayer le blanchiment d'argent sale, les Notaires ont un rôle fondamental de sentinelles, à jouer. Ceci, en dépit des liens de confidentialité qui les lient à leurs clients. Car le blanchiment de capitaux expose chaque notaire, à titre individuel et en tant qu'entreprise. La connaissance des lois et règlements ne doit pas être dévoyée pour en permettre un usage frauduleux.

D'ailleurs, les statuts de la Centif enjoignent le notaire, qui est un de ses « assujettis », à se rapprocher d'elle s'il flaire une transaction douteuse. Et en retour, la Centif lui garantit l'immunité et la confidentialité pour ne pas lui porter préjudice dans l'exercice de sa fonction.

Les notaires regrettent les fuites dans la presse

Prenant la parole, Amadou Moustapha Ndiaye, président de la Chambre des notaires du Sénégal, a salué

L'initiative de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) de mettre ses confrères au diapason des textes qui régissent son fonctionnement.

Toutefois, il a regretté les fuites dans la presse de certains dossiers les concernant. Sur ce point, le directeur des enquêtes à la Centif, Ismaïla THIAM a estimé que lorsqu'il y a fuite dans la presse, ce n'est pas à leur niveau.

Il faut, selon lui, voir les manquements dans le circuit qu'empruntent les dossiers jusqu'à leur arrivée dans les mains du procureur de la République.

Papa Ismaila KEITA, L'As Quotidien du 21 septembre 2010

Sénégal: Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Un séminaire de sensibilisation et de formation au profit des notaires et des comptables des offices notariaux est initié par la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif). Il vise à renforcer la vigilance des notaires dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein des offices notariaux pour les inciter à faire parts des opérations douteuses.

La Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) prend les devants. Elle sensibilise et forme les assujettis pour qu'ils détectent l'argent sale que l'on cherche toujours à investir dans les secteurs sains de l'économie en essayant de le confondre à des capitaux d'origine licite.

C'est dans ce cadre qu'elle a initié un séminaire de formation sur le thème : 'Le notariat et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme'. Ceci à l'attention des notaires qui, souvent, peuvent être amenés, dans l'exercice de leur fonction, à faire face à des opérations douteuses.

Lors des travaux débutés, ce lundi, plusieurs présentations sur les dispositions législatives et réglementaires et les échanges d'expériences ont été faites pour rappeler aux notaires leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Des experts de la Chambre des notaires de Paris ont pris part aux discussions.

Président de la Centif, Ngouda Fall Kane estime que 'le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme doivent être combattus si nous voulons sauvegarder la stabilité de nos économies en particulier et de l'économie du monde en général'.

Selon lui, la lutte anti-blanchiment constitue un enjeu international et cela depuis la Convention des Nations unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, adoptée à Vienne le 20 décembre 1988, communément appelée Convention de Vienne, jusqu'aux 40+9 recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (Gafi). '

Aujourd'hui, nombre d'Etats disposent d'une législation anti-blanchiment, d'une cellule de renseignement financier, de procédures de gel, de saisie et de confiscation des produits du blanchiment de capitaux', déclare-t-il.

Plusieurs activités notariales classées parmi les opérations pouvant faire l'objet de soupçon sont dans le manuel de procédure mis à la disposition des notaires. Le paiement en espèces (ou par titre au porteur) dans les conditions normales d'une somme d'argent dont le montant unitaire ou total est supérieur ou égal à 50 millions de francs Cfa, toute opération supérieure ou égale à 10 millions de francs effectuée dans des conditions inhabituelles, complexes ou peu justifiées sont, entre autres, autant d'activités que les notaires doivent suspecter.

Mais cela devrait d'abord commencer par une vigilance plus accrue sur l'identité des clients et la nature de leurs biens. Chose que Me Alioune Kane, membre de la Chambre des notaires du Sénégal, estime ne pas être facile à détecter à cause des nombreuses contraintes qui peuvent subsister dans les procédures. 'Certains clients présentent des pièces d'identité périmées, d'autres ont des difficultés d'en trouver quand ils l'ont perdue.

Et nos villes ne sont pas cadastrées pour que l'on puisse précisément avoir un justificatif de domicile de certains clients. En plus, la fausse pression fiscale est un facteur bloquant dans la lutte contre le blanchiment d'argent', soutient-il.

Revenant sur la détermination des autorités du pays à barrer la route aux blanchisseurs d'argent sale, Fall Kane tient à rassurer les notaires sur la stricte confidentialité de leurs déclarations de soupçon pour dissiper les craintes du président de la Chambre des notaires, Amadou Moustapha Ndiaye. Ce dernier s'indignait de la divulgation dans la presse d'un des 60 dossiers que la Centif a transmis au procureur de la République.

Seyni Diop, Walfadjri du 21 Septembre 2010

NGOUDA FALL KANE, PRÉSIDENT DE LA CENTIF : «Au Sénégal, il y a des formes de blanchiment d'argent extrêmement graves et impliquant des sommes extrêmement importantes»

Devant les notaires du Sénégal, Ngouda Fall Kane, président de la Cellule nationale de traitement de l'information financière (Centif) a rappelé aux auxiliaires de justice l'obligation de collaboration pour lutter efficacement contre le blanchiment d'argent.

Devant les enjeux internationaux de la lutte contre le blanchiment d'argent, les notaires sont plus que jamais invités à jouer leur partition, notamment en faisant régulièrement des déclarations de soupçon. C'est l'invite faite, hier, par Ngouda Fall Kane, président de la Cellule nationale de traitement de l'information financière (Centif), lors du séminaire sur le notariat et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Selon M. Kane, «il est important d'installer définitivement la collaboration entre les notaires et la Centif. Il faut que chacun de nous fasse son travail pour faire avancer la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme». Car «il est illusoire de penser que le blanchiment n'existe pas au Sénégal. Il y a des formes de blanchiment d'argent extrêmement graves et impliquant des sommes extrêmement importantes».

Dans le sillage de son président, Mme Fatou Soumaré, expert de la Centif, a confié que «le notaire accomplit tous les jours des actes susceptibles de blanchiment d'argent». Dans cette lancée, Me Henry Pineau de la Chambre des notaires de Paris souligne que «le notaire doit regarder son client avec un œil différent». Et que «tout le monde a à gagner dans cette situation : le notaire pour sa crédibilité, le client pour l'authenticité de la transaction, sa sécurité et sa régularité».

Mais pour Me Amadou Moustapha Ndiaye, président de l'Ordre des notaires du Sénégal, il est indispensable que ses confrères «comprennent et maîtrisent les mécanismes» du blanchiment d'argent. D'où l'intérêt, selon lui, de cette rencontre qui est un moyen «de sensibilisation et de vulgarisation relativement aux obligations qui incombent aux notaires dans le cadre de la lutte contre le blanchiment».

Pour ce qui est de la déclaration de soupçon considérée comme «un parjure» par certains notaires, Me Ndiaye rappelle à ses confrères : «En notre qualité d'officier public ministériel, nous sommes chargés de veiller à l'application de la loi. Et en veillant à cette application, on a l'obligation de respecter la loi. Donc, on ne peut pas aujourd'hui se retrancher derrière une

quelconque considération pour dire que nous n'allons pas respecter la loi. Les notaires ont l'obligation de respecter la loi. Donc, à chaque fois qu'il y aura des indices concordants pour justifier l'établissement d'une déclaration de soupçon, les membres de la Chambre des notaires du Sénégal n'y dérogeront pas».

Bachir FOFANA, Le Populaire du 21 septembre 2010

Le président de la banque du Vatican sous enquête

Ettore Gotti Tedeschi, le président de la banque du Vatican IOR (Institut des Oeuvres Religieuses), fait l'objet d'une enquête du parquet de Rome. Il est suspecté d'avoir violé une nouvelle loi anti-blanchiment, et 23 millions d'euros du IOR ont été saisis.

Un autre responsable de la banque fait également l'objet d'une enquête dans le cadre de cette affaire, a précisé l'agence italienne ANSA en citant des sources judiciaires. Les deux hommes sont soupçonnés de ne pas avoir respecté une clause d'une nouvelle législation italienne anti-blanchiment datant de 2007 rendant obligatoire la mention du mandataire de toute opération financière ainsi que son but et sa nature.

Les deux responsables de l'Institut des Œuvres Religieuses ne sont donc pas soupçonnés de blanchiment d'argent sale proprement dit mais d'omissions concernant les sujets effectuant les opérations. La police financière a saisi, à titre préventif, 23 millions d'euros de la IOR déposés sur le compte d'une autre banque.

En juin, le quotidien Repubblica avait affirmé que la banque était soupçonnée d'être impliquée dans des opérations de blanchiment d'argent et qu'une enquête avait été ouverte par le parquet de Rome.

L'IOR comme "paravent"

L'Institut des Oeuvres Religieuses, qui gère les comptes des ordres religieux et des associations catholiques, est une structure bénéficiant de l'extraterritorialité accordée à l'Etat pontifical, donc non tenue de respecter les normes financières en vigueur pour les établissements italiens.

Selon La Repubblica, la justice avait découvert que la banque gérait des comptes auprès des établissements italiens sans nom de titulaire, identifiés uniquement avec le sigle IOR. Sur un de ces comptes, découvert en 2004, "environ 180 millions d'euros ont transité en deux ans", écrivait "La Repubblica". "L'hypothèse des enquêteurs est que des sujets ayant leur résidence fiscale en Italie utilisent l'IOR comme 'paravent' pour cacher différents délits, comme la fraude ou l'évasion fiscale", précisait le quotidien.

L'institut avait fait la Une de la presse avec la faillite, en 1981, de la banque italienne privée Banco Ambrosiano, dont l'IOR était le principal actionnaire.

21 septembre 2010 14:50

<http://www.tsr.ch/info/monde/2480437-blanchiment-enquete-contre-le-president-de-la-banque-du-vatican.html>

Sénégal : Accusation de blanchiment et transfert illégal de capitaux : Un magot de 125 millions oppose le détenu John Obi à la Douane

Au moment où il purge une peine, suite à sa condamnation dans une histoire de trafic international de cocaïne, le Nigérian John Obi se retrouve encore au cœur d'un dossier de blanchiment d'argent et transfert illégal de capitaux portant sur 250 mille dollars, soit 125 millions de francs Cfa. Ce procès va s'ouvrir le 12 octobre prochain, au tribunal de Dakar.

John Obi sera encore devant le juge, le 12 octobre prochain, pour une affaire de blanchiment d'argent. Il est impliqué dans un dossier qui met en jeu 250 mille dollars, soit 125 millions de francs Cfa. Il voit ainsi le passé pénal de John Obi s'alourdir avec une nouvelle prévention qui pèse à son encontre. Le Nigérian est, en effet, poursuivi par le procureur de la République pour les délits de blanchiment d'argent et de transfert illégal de capitaux portant sur la somme de 250 mille dollars.

Le ressortissant nigérian a été épinglé par la Douane sénégalaise, qui a mis la main sur le porteur de cette importante somme d'argent. Le nommé John Githegi revenait du Kenya, avec dans ses affaires, cette importante somme d'argent. Les faits se sont déroulés avant l'arrestation de John Obi pour le crime de trafic international de cocaïne. C'est au moment où John Obi se présentait à l'aéroport international Léopold Sédar Senghor, pour entrer en possession de son argent, que les douaniers ont prélevé 75% du montant de la somme sus indiquée, représentant les frais de transactions douanières, comme le leur autorise la loi.

Toutefois, John Obi n'est toujours pas entré en possession du reste de l'argent, jusqu'à ce jour. Un montant qu'il réclame jusqu'à présent, pour avoir une traçabilité sur son argent.

Dans cette affaire, John Obi dit ignorer comment il s'est retrouvé face à de nouvelles poursuites pour blanchiment d'argent et transfert illégal de capitaux, étant donné qu'il s'est déjà acquitté de l'intégralité des transactions douanières.

Décrit comme étant membre d'un puissant réseau de trafiquants de drogue dure dans la sous-région ouest africaine, avec cette histoire de blanchiment de capitaux et de transfert illégal de capitaux, John Obi est loin d'en finir de ses déboires avec la Justice sénégalaise. On se rappelle qu'il a déjà été condamné antérieurement, devant le tribunal correctionnel de Dakar pour trafic international de drogue dure et association de malfaiteurs. A cette occasion, il avait été arrêté dans la station balnéaire de Saly Portudal avec 21 kg de cocaïne, en même temps que ses deux complices béninois, Emilienne Gandonou et Ernest Anayo Anoliefo. C'est grâce aux éléments de la Section de recherches de la Gendarmerie nationale qu'il avait été arrêté le 14 juin 2007. La drogue dure, transformée en boulettes et briques, avait été dissimulée et mises dans des mallettes. Jugé et reconnu coupable, il purge actuellement une peine de 07 années, contre 05 ans pour ses deux complices que les gendarmes avaient trouvé en

possession de drogue. Lorsque le dossier a été jugé à la Cour d'appel récemment, la peine de 07 ans récoltée en première instance a été confirmée par le juge.

Par Binta NDONG, Le Quotidien du mardi, 21 Septembre 2010

Blanchiment : le procès du VIP Room aura bien lieu

La Cour de cassation vient de confirmer le renvoi devant les assises de Moselle du Fameckois Kader Chergui, 43 ans, poursuivi pour blanchiment, dans sa discothèque luxembourgeoise, d'argent provenant de braquages.

Le Fameckois avait été arrêté à Toulon en mai 2005 dans le cadre d'une double enquête de la section financière de la police grand-ducale et de la police judiciaire messine. A l'époque, la justice avait qualifié le réseau, dont Kader Chergui était un des maillons forts, de « système mafieux entre France, Belgique et Luxembourg ». Braquages, trafic de stupéfiants, blanchiment et soupçons après un assassinat aux allures de règlement de comptes, dans le sud de la France : malgré ces lourdes charges et des faisceaux de présomptions extrêmement embarrassants, l'intéressé s'est toujours attaché à crier puis tenter de démontrer son innocence.

Braquages d'agences du Crédit Mutuel

Pour l'heure, c'est donc l'accusation qui a la main dans ce dossier ancien, dans lequel Kader Chergui, figure de la nuit luxembourgeoise, proche du célèbre Jean Roch, a été détenu pendant dix-huit mois, puis placé sous contrôle judiciaire et, enfin, autorisé à rentrer au Grand-Duché fin 2008.

La chambre criminelle de la Cour de cassation vient donc de rejeter le pourvoi formé en novembre 2008 par l'avocat de Kader Chergui qui visait une prescription des faits pour lesquels il était poursuivi. Il est en effet accusé d'avoir donné une respectabilité financière au butin de nombreux braquages commis dans des agences du Crédit Mutuel de Lorraine entre 1998 et 2002.

1,2 M€ en liquide

A l'époque, une source proche de l'enquête avait indiqué qu'il « était parti de rien » et puis avait subitement « investi des sommes importantes » dans le club jet-set du Grand-Duché, le VIP Room. Les enquêteurs lui prêtaient aussi à l'époque de solides bases arrières criminelles au Luxembourg, impliquées, par exemple, dans l'attaque d'un fourgon de la Brink's en 2002.

Les investigations des deux côtés de la frontière semblaient initialement confirmer ce profil de gangster affilié au grand banditisme. Il aurait ainsi ouvert une multitude de comptes chez ING au Luxembourg, aux noms d'amis et de connaissances ou de familiers, pour y déposer l'équivalent de 1,2 M€ en liquide, qui, ensuite, transitaient entre les comptes. Chergui possédait une procuration sur chaque compte, ce qui lui permettait de se servir à sa guise.

Des employés de ces établissements avaient observé que les liasses de francs français étaient enserrés dans des... bandeaux Crédit Mutuel ! « Pfff... », se fâche M e Alain Behr, son avocat, « il est aussi dit dans des auditions que l'argent sentait le moisi, donc qu'il avait été caché dans des caves ! On conteste le blanchiment criminel de A à Z ! Déjà, faut-il qu'il y ait un lien entre les braquages et mon client. Il est innocent et nous irons devant la cour de justice pour nous plaindre d'un procès inéquitable », promet le pénaliste nancéien. Pour l'heure, la date du procès n'est pas connue. Il est probable que la cour d'assises de la Moselle juge en même temps, « dans les prochains mois », les braqueurs présumés, toujours dans l'attente de leur procès, et leur blanchisseur supposé, qui « a promis de se défendre ».

Alain MORVAN.

<http://www.republicain-lorrain.fr/fr/permalien/article/3794990/Blanchiment-le-proces-du-VIP-Room-aura-bien-lieu.html>
